



COMMUNE DE TENDE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

PLAN DE ZONAGE

Quartier de Viévola

Pour le Préfet, Le secrétaire général

Philippe PIRAUX

Octobre 2002

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 : 6 Juin 2001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 mai 2002

ENQUETE DU : 16 avril 2002 AU 15 mai 2002

APPROBATION DU PPR: 12 SEP. 2005

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL



